RCS : BERGERAC
Code greffe : 2401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BERGERAC atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 00148
Numéro SIREN : 811 131 390
Nom ou dénomination : AB TECHNIQUE CONSTRUCTION

Ce dépôt a été enregistré le 14/03/2018 sous le numéro de dépôt 502

Consultation du compte fiscal

811 131 390 SAS AB TECHNIQUE CONSTRUCTION
Déclaration déposée en euros au titre de l'exercice clos le 30/09/2017 (Dépôt récapitulatif)
IS

Imprimé 2065 du 24/02/2018

2065 - IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Déclaration néante	
Si PME innovantes	
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime)	
Si vous êtes l'entreprise soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (article 223-I-1 quinquies C du CGI)	
Si vous êtes une entreprise désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD	

Si une autre entreprise a été désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258, indiquer le nom et la localisation	

A IDENTIFICATION	
Identification du destinataire	les courreges 24220 vezac france
Préciser éventuellement : l'ancienne adresse en cas de changement :	
Adresse de messagerie	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, siret et adresse du lieu d'imposition de la société mère	

B ACTIVITÉ	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
Activités exercées		

Nom et adresse du comptable	Salarié/Indépendant :		Tél :	

Nom et adresse du conseil	Salarié/Indépendant :		Tél :	

Nom et adresse du CGA	n° d'agrément :	

Visa : CGA		Viseur conventionné	

Certifié Conforme
A l'original
Le 14/03/18

GREFFE du TRIBUNAL
de COMMERCE de BERGERAC
Dépôt du : 14.03.18
N° du Dépôt : 502
SIRÈNE : 811.131.390
N° de Gestion : 15B148

AB TECHNIQUE CONSTRUCTION
Les courrèges 24220 VEZAC
RCS 811 131 390

Imprimé 2065 du 24/02/2018

2065 - IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

1 Résultat fiscal

Bénéfice Imposable au taux de 33 1/3 %		Bénéfice Imposable au taux de 15 % et/ou 28 %	813	DÉFICIT (Report de la ligne XO du 2058A ou 372 du 2033-B)	0

2 Plus-values

Plus-values à long terme imposables au taux de 15%	
Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevet au taux de 15% (lignes 17 du 2059A ou 591 du 2033C)	
Plus-values à long terme au taux de 19%	
Autres Plus-values imposables au taux de 19%	
Plus-values à long terme imposables au taux de 0%	
Plus-values exonérées art. 238 quindecies	

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches (cocher la case selon le cas).
Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2 à C-2quater

Entreprise nouvelle art. 44 sexies		Jeune entreprise innovante		Entreprise nouvelle art. 44 septies		Pôle de compétitivité		Société d'investissements immobiliers cotée	
Zone franche urbaine		Zone franche d'activité		Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies				Autres dispositifs	

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :

dans le secteur productif, art. 244 quater W		dans le secteur du logement social, art. 244 quater X	
Bénéfice ou déficit exonéré		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	

D IMPUTATIONS

Les crédits d'impôt indiqués aux 1 et 2 ci-dessous ne sont imputables que pour partie s'ils n'ont pas été comptabilisés par l'entreprise (66,66 %)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt. Impôt déjà versé au Trésor (Crédits d'impôts)	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (art. 234 nonies à 234 quindecies du CGI)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50 %	

Imprimé 2065BIS du 24/02/2018

2065 BIS - ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065

Formulaire néant | X

F RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

1. Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts.			
- Payées par la société elle-même		(a)	
- Payées par un établissement chargé du service des titres		(b)	
2. Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s)		(c)	
3. Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		(d)	
4. Montants des distributions autres que celles visées en "(a), (b), (c) et (d)" ci-dessus (A préciser par nature sur les lignes e à h)		(e)	
		(f)	
		(g)	
		(h)	
5. Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40%		(i)	
6. Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40%		(j)	
7. Montant des revenus répartis	total (a à h)		

G RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS

Nom, prénoms, domicile et qualité(art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) – SARL - tous les associés ; – SCA - associés gérants ; – SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; – SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants. 1	pour les S.A.R.L. Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit 2	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société					
		Année au cours de laquelle le versement a été effectué 3	Montants des sommes versées : à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits 4	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires 5	Rembour-sements 6	Indemnités forfaitaires 7	Rembour-sements 8

H DIVERS

Nom et adresse du propriétaire du fonds (si gérance libre)

Adresses des autres établissements

I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

Rémunérations	Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés)	
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages	
MVLT imposées à 15%	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
	MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
	MVLT réalisée au cours de l'exercice	
	MVLT restant à reporter	

Imprimé 2033A du 24/02/2018

2033 A - BILAN SIMPLIFIÉ

Formulaire néant

ACTIF			Exercice clos en N			
			Brut 1		Amortissements - Provisions 2	Net 3
Actif immobilisé						
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	010		012		0
	Autres	014		016		0
Immobilisations corporelles		028	25 278	030	7 850	17 428
Immobilisations financières (1)		040		042		0
Total I (5)		044	25 278	048	7 850	17 428
Actif circulant						
Stocks	Matières premières, approvisionnements, en cours de production	050		052		0
	Marchandises	060		062		0
Avances et acomptes versés sur commandes		064		066		0
Créances (2)	Clients et comptes rattachés	068	46 459	070	27 463	18 996
	Autres (3)	072		074		0
Valeurs mobilières de placement		080		082		0
Disponibilités		084	1 377	086		1 377
Charges constatées d'avance		092		094		0
Total II		096	47 836	098	27 463	20 373
Total général (I + II)		110	73 114	112	35 313	37 801

PASSIF			Exercice N NET
Capitaux propres			
Capital social ou individuel		120	400
Écarts de réévaluation		124	
Réserve légale		126	40
Réserves réglementées		130	
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants	131	132	
Report à nouveau		134	
Résultat de l'exercice		136	813
Provisions réglementées		140	
Total I		142	1 253
Provisions pour risques et charges — **Total II**		154	
Dettes (4)			
Emprunts et dettes assimilées		156	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164	
Fournisseurs et comptes rattachés		166	3 047
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :	169 33 501	172	33 501
Produits constatés d'avance		174	
Total III		176	36 548
Total général (I + II + III)		180	37 801

Renvois

(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations	182	25 278

					acquises ou créées au cours de l'exercice		
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice	184	

Imprimé 2033B du 24/02/2018

2033B - COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE

Formulaire néant

A - RÉSULTAT COMPTABLE						Exercice N
Produits d'exploitation						
Ventes de marchandises		dont export et livraisons intracommunautaires	209		210	
Production vendue	biens		215		214	
	services		217		218	29 630
Production stockée (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222	
Production immobilisée					224	
Subventions d'exploitation reçues					226	
Autres produits					230	
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)					232	29 630
Charges d'exploitation						
Achats de marchandises (y compris droits de douane)					234	
Variation de stock (marchandises)					236	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)					238	
Variation de stock (matières premières et approvisionnement)					240	
Autres charges externes	dont crédit bail :	mobilier		immobilier	242	25 840
Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle	243		)	244	447
Rémunérations du personnel					250	
Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	
Dotations aux amortissements					254	2 530
Dotations aux provisions					256	
Autres charges	(dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger	259		)	262	
	(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260		)		
Total des charges d'exploitation (II)					264	28 817
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	813
Produits et charges divers						
Produits financiers					(III) 280	
Produits exceptionnels					(IV) 290	
Charges financières					(V) 294	
Charges exceptionnelles	(Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		)	(VI) 300	
	(Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348		)		
Impôts sur les bénéfices					(VII) 306	
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)					310	813

B - RÉSULTAT FISCAL		1		2	
Reporter le bénéfice comptable colonne 1, le déficit comptable colonne 2	312	691	314		0
Réintégrations					
Rémunérations et avantages personnels non déductibles	316				
Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	318				
Provisions non déductibles	322	0			
Impôts et taxes non déductibles	324	122			
Divers, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247 ; écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM 248	330				
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'options ; (Part de loyers dispensés de réintégration) 249	251				
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	998				
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	999				
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	997				
Déductions					
Entreprise nouvelle (44 sexies) 986			342		
Zone franche urbaine (44 octies et 44 octies A) 987					
Zone restruct. défense (44 terdecies) 127					
Zone revitalisation rurales (44 quindecies) 138					
Reprise d'entreprise en difficulté (44 septies) 981					
Jeune entreprise innovante (44 sexies A) 989					
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies) 991					
Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undecies) 990					
Divers, dont : Investissements outre-mer 344			350		
Zone franche d'activité (44 quaterdecies) 345					
Créance due au report en arrière du déficit 346					
Déduction exceptionnelle (art 39 decies) 655					
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS ; Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2	352	813	354		0
Déficits					
Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)	356				
Déficits antérieurs reportables : (Entreprises I.S. seulement) ; dont imputés sur le résultat :			360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS ; Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2	370	813	372		0

Divers à réintégrer	
Libellé	Montant

Divers à déduire	
Libellé	Montant

Imprimé 2033C du 24/02/2018

2033C - IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Formulaire néant

I IMMOBILISATIONS ACTIF IMMOBILISÉ		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES									
Fonds commercial	400		402		404		406	0	
Autres	410		412		414		416	0	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES									
Terrains	420		422		424		426	0	
Constructions	430		432		434		436	0	
Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446	0	
Installations générales agencements divers	450		452		454		456	0	
Matériel de transport	460		462		464		466	0	
Autres immobilisations corporelles	470	25 278	472		474		476	25 278	
Immobilisations financières	480		482		484		486	0	
TOTAL	490	25 278	492	0	494	0	496	25 278	0

II AMORTISSEMENTS IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	500		502		504		506	0
IMMOBILISATIONS CORPORELLES								
Terrains	510		512		514		516	0
Constructions	520		522		524		526	0
Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536	0
Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	0
Matériel de transport	550		552		554		556	0
Autres immobilisations corporelles	560		562	2 530	564		566	2 530
TOTAL	570	0	572	2 530	574	0	576	2 530

III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			
Nature des immobilisations	Valeur d'actif	Amortis-sements	Valeur résiduelle	Prix de cession
TOTAL	578	580	582	584

Nature des immobilisations	Plus ou moins-value			
	Court terme	Long terme		
		19%	15% ou 16%	0%
TOTAL	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19% 579 Régulari-sations	590	583	594	595
Résultat net de la concession et de la sous-concession de droits de la propriété industrielle régime de la PVLT (CGI art.39 terdecies)			591	
TOTAL	596	585	597	599

Détail

Nature des immobilisations cédées virées de posteà poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé ycompris les produits de la propriété industrielle	Valeur d'actif	Amortis-sements	Valeur résiduelle	Prix de cession

0	+ ou -value à court terme	Plus ou moins-value à long terme		
		19%	15% ou16%	0%

2033D — RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES

Formulaire néant

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	0
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	601		603		605		607	0
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	0
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	0
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	0
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	0
	Sur clients et cptes rattachés	650		652	27 463	654		656	27 463
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	0
TOTAL		680	0	682	27 463	684	0	686	27 463

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES	Dotations		Reprises	
Immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Installations techniques, matériel et outillage	730		735	
Installations générales, agencements et aménagements divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
TOTAL (à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B)	780	

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent	982	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
TOTAL des déficits restant à reporter	870	

III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire résultant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art.209 C du CGI)	996	

IV DISTRIBUTIONS SOUMISES A L'ARTICLE 235 TER ZCA

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 TER ZCA au titre de l'exercice	129	

V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1

	800	

du Code des Transports)		
VI DIVERS		
Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant	380	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

Imprimé 2033E du 24/02/2018

2033 E - CONTRIBUTION ÉCONOMIQUE TERRITORIALE VALEUR AJOUTÉE ET EFFECTIFS

Formulaire néant

I PRODUCTION DE L'ENTREPRISE

Ventes de marchandises	108	
Production vendue - Biens (dont transfert de charges afférentes à des achats de biens déductibles de la valeur ajoutée)	109	
Production vendue - Services (dont transfert de charges de personnel et transferts de prestations déductibles de la valeur ajoutée)	141	29 630
Production stockée	111	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Autres produits de gestion courante hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 1	144	29 630

II CONSOMMATION DE BIENS ET SERVICES EN PROVENANCE DE TIERS

Achats de marchandises (droits de douanes compris)	121	
Variation de stock (marchandises)	122	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douanes compris)	123	
Variation de stock (matières premières, approvisionnements)	145	
Autres achats et charges externes à l'exception des loyers et redevances	125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Autres charges de gestion courante hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	150	
Taxes sur le chiffre d'affaires autres que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs, etc) taxe intérieure de consommation sur les produits pétroliers	133	
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
TOTAL 2	152	

III VALEUR AJOUTÉE PRODUITE

Calcul de la valeur ajoutée	**TOTAL 1 - TOTAL 2**	137	29 630

IV COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTÉE DES ENTREPRISES

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1329 et la 1330-CVAE)	117	

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne 117, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE

Mono-établissement au sens de la CVAE				
Chiffre d'affaires de référence CVAE				
Période de référence	du		au	
Date de cessation				

CFE : Qualification des effectifs

Effectifs moyens du personnel	376	

dont apprentis		
dont handicapés		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

Imprimé 2033F du 24/02/2018

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société) — 2033F

Formulaire néant

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	901		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	902	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	903		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	904	

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique		Dénomination			
Numéro SIREN		Nombre de parts		% de détention	
Adresse (N°, type et libellé voie)					
Code Postal		Commune		Pays	

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre et Nom patronymique	Mr DUJARDIN Frédéric						
Nom marital		% de détention	75,00	Nb de parts ou actions	75		
Date de naissance	14/05/1973	N° Département	7700	Commune	MOUSCRON	Pays	BELGIQUE
Adresse (N°, type et libellé voie)	LES COURREGES						
Code Postal	24220	Commune	VEZAC			Pays	FRANCE
Titre et Nom patronymique	Mme COPENS Fabienne						
Nom marital	DUJARDIN	% de détention	25,00	Nb de parts ou actions	25		
Date de naissance	25/05/1955	N° Département	7700	Commune	MOUSCRON	Pays	BELGIQUE
Adresse (N°, type et libellé voie)	LES COURREGES						
Code Postal	24220	Commune	VEZAC			Pays	FRANCE

Imprimé 2033G du 24/02/2018

2033 G - FILIALES ET PARTICIPATIONS
(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

Nombre total de filiales détenues par l'entreprise	905		Formulaire néant	X

Forme juridique		Dénomination	
Numéro SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :			
Code Postal		Commune	Pays

Imprimé 2059H du 24/02/2018

2059 H - OBLIGATION DÉCLARATIVE INCOMBANT À CERTAINS CONTRIBUABLES RELEVANT DE LA DIRECTION DES GRANDES ENTREPRISES
COMPOSITION DU CAPITAL

Formulaire néant	X

IDENTIFICATION DES SOCIÉTÉS DÉTENANT INDIRECTEMENT PLUS DE 50 % DE LA SOCIÉTÉ DÉCLARANTE

Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si sociétéétablie en France)				% de détention	
Adresse :					
Code Postal		Commune		Pays	

Imprimé 2059I du 24/02/2018

2059 I - OBLIGATION DÉCLARATIVE INCOMBANT À CERTAINS CONTRIBUABLES RELEVANT DE LA DIRECTION DES GRANDES ENTREPRISES COMPOSITION DU CAPITAL

				Formulaire néant	X
IDENTIFICATION DES SOCIÉTÉS DÉTENUES INDIRECTEMENT À PLUS DE 50 % PAR LA SOCIÉTÉ DÉCLARANTE					
Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)				% de détention	
Adresse :					
Code Postal		Commune		Pays	

Imprimé 2069RCI du 24/02/2018

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔTS DE L'EXERCICE			2069RCI
Au titre d'un exercice ou d'une année civile			
		Néant	X
Désignation et n° siren de la société membre de groupe pour lequel le formulaire est déposé			
Désignation et n° siren de la société tête de groupe			
Société bénéficiant du régime fiscal des groupes		PME au sens communautaire	

I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT DISPENSÉS DE DÉCLARATION SPÉCIALE		
Crédit d'impôt		Montant
Réduction d'impôt en faveur du mécénat - montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE		
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)		
Dont crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM		
Dont montant préfinancé		
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt hors rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM	1	
Montant des rémunérations n'excédant pas 2,5 SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM	2	
Montant des rémunérations (hors DOM) éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	3	
Montant des rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	4	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	5	

II - CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE	
Crédit d'impôt	Montant
Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM	

PRÉCISIONS SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS D'IMPÔTS (Utilisation de la valeur AUT « Autres crédits d'impôts »)

III - CAS PARTICULIERS			
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		Montant	
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		Montant	

AB TECHNIQUE CONSTRUCTION

Société par Actions simplifiée au capital de 400 euros

Siège social : LES COURREGES 24220 VEZAC

R.C.S BERGERAC 811 131 390

Procès-verbal d'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 28 décembre 2017

TRIBUNAL DE COMMERCE
- 1 MARS 2018
BERGERAC

L'an deux mille dix-sept,

Le vingt-huit décembre à dix-sept heures,

Au siège social à LES COURREGES 24220 VEZAC.

Les actionnaires de la Société S.A.S AB TECHNIQUE CONSTRUCTION se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire.

Chaque actionnaire a été convoqué par lettre simple adressée le 05 décembre 2017.

Sont présents

. Madame Fabienne COPPENS

Propriétaire de vingt-cinq parts sociales,

Ci : 25 parts

. Monsieur Frédéric DUJARDIN

Propriétaire de soixante –quinze parts sociales,

Ci : 75 parts

TOTAL : 100 parts

L'Assemblée réunissant la totalité des actions sociales peut valablement délibérer et, en conséquence, est déclarée régulièrement constituée.

Monsieur Frédéric DUJARDIN préside la réunion en sa qualité de Président de la Société.

Madame Fabienne COPPENS assume les fonctions de Secrétaire.

Le Président met à la disposition des actionnaires :

- Une copie de la lettre de convocation adressée à chaque actionnaire
- La feuille de présence et les procurations données par les actionnaires représentés, ainsi que les formulaires de vote correspondance
- Un exemplaire des statuts de la Société

Il dépose également les documents suivants, qui vont être soumis à l'Assemblée

- L'inventaire de l'actif et du passif de la Société arrêté au 30 septembre 2017
- Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe)
- Le rapport de gestion du Président
- Le texte des projets de résolutions.

Le Président fait observer que la présente Assemblée a été convoquée conformément aux prescriptions des articles 123 et suivants du décret n 67-236 du 23 mars 1967 sur les Sociétés Commerciales et déclare que les documents et renseignements visés aux articles 133 et 135 dudit décret ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social, depuis la convocation de l'Assemblée, ainsi que la liste des actionnaires.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président rappelle ensuite que la présente Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Président.
- Approbation des conventions visées à l'article L.227-10 du Code de Commerce, ainsi que des comptes et opérations de l'exercice.
- Quitus au Président
- Affectation du résultat de l'exercice.

Puis, il présente le rapport de gestion du Président.

Personne ne demandant plus la parole, le Président ne met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

Première résolution

L'Assemblée Générale après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président sur l'exercice clos le 30 septembre 2017, approuve tels qu'ils ont été présentés, les comptes de cet exercice se soldant par un bénéfice de 813.00 euros.

Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'Assemblée Générale donne en conséquence au Président quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

Le Président propose de répartir le résultat de la manière suivante :

Le Président propose de répartir le résultat de la manière suivante :

Origines du résultat à affecter :

- Résultat de l'exercice	813.00

Affectation proposée :

- Réserve légale	40.00
- Autres réserves	773.00
	813.00

Nous vous rappelons en outre que les dividendes mis en paiement au titre des trois derniers exercices ont été les suivants : Néant

Troisième résolution

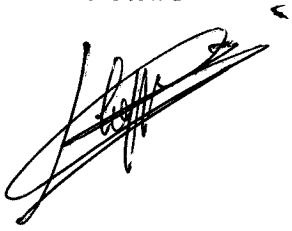
L'Assemblée Générale constate qu'aucune convention relevant de l'article L227-10 du Code de Commerce n'a été signée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

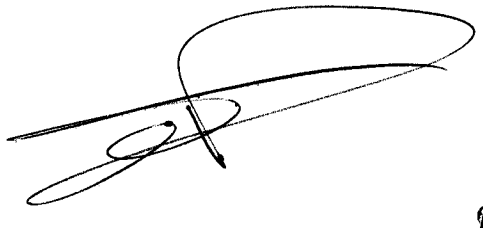
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée à dix-sept heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les membres du bureau, pour servir et valoir ce que de droit.

Le Secrétaire



Le Président



AB TECHNIQUE CONSTRUCTION

Société par Actions simplifiée au capital de 400 euros

Siège social : LES COURREGES 24220 VEZAC

R.C.S BERGERAC 811 131 390

Procès-verbal du Président relatif à l'arrêté des comptes Annuels de l'exercice

Clos le 30 septembre 2017

L'an deux mille dix-sept,

Le vingt-huit décembre à dix-sept heures,

Au siège social à LES COURREGES 24220 VEZAC.

Monsieur Frédéric DUJARDIN, préside la séance en sa qualité de Président.

Le Président adopte sans observation le Procès-verbal de la précédente réunion.

Le Président rappelle que l'ordre du jour porte essentiellement sur l'arrêté des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2017 et sur toutes décisions à prendre pour la préparation et la convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle qui sera appelée à statuer sur les comptes de cet exercice.

Examen, arrêté des comptes de l'exercice écoulé et proposition d'affectation du résultat.

Le Président arrête définitivement les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2017 et propose d'affecter ce résultat bénéficiaire de la façon suivante :

Origines du résultat à affecter :

- Résultat de l'exercice	813.00

Affectation proposée :

- Réserve légale	40.00
- Autres réserves	773.00

	813.00

Nous vous rappelons en outre que les dividendes mis en paiement au titre des trois derniers exercices ont été les suivants : Néant

Rapport de gestion du Président de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle.

Le projet de rapport de gestion à présenter à l'Assemblée est arrêté par le Président.

Assemblée Générale Ordinaire annuelle

Le Président décide de convoquer l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle des actionnaires pour le vingt-sept décembre à dix-sept heures aux fins de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Président.
- Approbation des conventions visées à l'article L.227-10 du Code de Commerce, ainsi que des comptes et opérations de l'exercice.
- Quitus au Président
- Affectation du résultat de l'exercice.

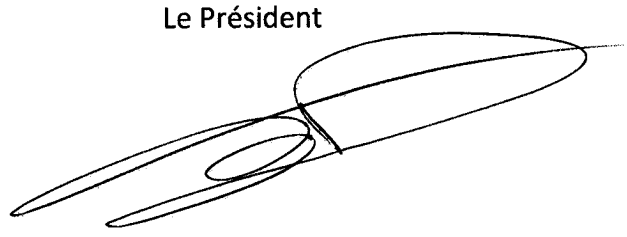
Texte des résolutions

Le Président arrête alors, le texte des résolutions qui seront soumises au vote des actionnaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à dix-huit heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel après lecture, a été signé par le Président.

Le Président



AB TECHNIQUE CONSTRUCTION

Société par Actions simplifiée au capital de 400 euros

Siège social : LES COURREGES 24220 VEZAC

R.C.S BERGERAC 811 131 390

Rapport de gestion du Président sur les opérations de l'exercice clos le 30 septembre 2017

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire, conformément aux dispositions de la loi et des statuts de notre Société à l'effet de vous demander d'approuver les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2017.

Les convocations prescrites vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la règlementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Activité de la Société

L'exercice 2017 a permis la réalisation d'un chiffre d'affaires hors taxes de 29630 euros.

Les charges d'exploitation se montent à 28817 euros et comprennent :

- Les autres achats et charges externes pour 28817 euros
- Les impôts et taxes pour 447 euros
- Les dotations aux amortissements et provisions pour 2530 euros

Le résultat net après impôt sur les sociétés se solde par un bénéfice de 813 euros.

Répartition du capital social

Conformément aux conditions de l'article L.233-13 du code de commerce et compte tenu des informations reçues en application des articles L.233-7 et L.233-12 dudit code, nous n'avons été informés d'aucune modification au cours de l'exercice écoulé.

Résultat – Affectation

Le Président propose de répartir le résultat de la manière suivante :

Origines du résultat à affecter :

- Résultat de l'exercice	813.00

Affectation proposée :

- Réserve légale	40.00
- Autres réserves	773.00
	813.00

Nous vous rappelons en outre que les dividendes mis en paiement au titre des trois derniers exercices ont été les suivants : Néant

Conventions visées à l'article L.227-10 du Code de Commerce

Nous vous informons qu'aucune convention visées à l'article L.227-10 du Code de Commerce n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

Les événements survenus depuis la clôture de l'exercice

Aucun événement important n'est survenu depuis la clôture de l'exercice.

Activité en matière de recherche et de développement

-Néant-

Les perspectives d'avenir

La société espère augmenter son chiffre d'affaires ainsi que son résultat au prochain exercice.

Filiales et participations

-Néant-

Dépenses non déductibles fiscalement

Non applicable

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement de ces documents sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles adoptées pour les exercices précédents.

Fait à VEZAC, le 28 décembre 2017 Le Président